



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
11 DÉCEMBRE 2018**

- PRÉSENTS** : Mme I. GIANNATTASIO, Présidente  
M. A. CHARVET, Vice-Président  
Mmes B. DESPLAND et C. DUBELLY HATINGUAIS  
MM. F. CAL SUAREZ, Y. HOFFMANN, P. MEYLAN, F. MERLON et  
B. SCHOPFER  
M. X. BEUCHAT, Adjoint  
M. R. HUGON, Adjoint
- EXCUSÉS** : Mmes A. BRUHIN et M. CONRAD  
M. R. PARTY  
M. P. BOUVIER, Maire

**Mme la Présidente** ouvre la séance à 19h00.

En l'absence de **M. le Secrétaire**, le comptage des votes est effectué par **M. Cal Suarez**.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2018**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 6 oui et 2 abstentions.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**a) Invitation**

**Mme la Présidente** communique que les membres du Conseil municipal sont invités aux portes ouvertes de la Communauté ecclésiastique orthodoxe serbe au temple de Chancy le mercredi 16 janvier 2019 dès 18h30.

**3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**

**a) Référendum cantonal contre la loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Avusy (création d'une zone industrielle et artisanale exclusivement affectée à des activités de recyclage de matériaux minéraux au lieu-dit « Sous-Forestal ») (11976) du 2 novembre 2018**

**M. Beuchat** explique que le recyclage de déchets minéraux est une bonne chose en soi mais que

cette activité n'est autorisée qu'en zone industrielle, d'où la modification nécessaire de la limite de zone. Ceci étant, le déclassement de ce terrain sis au milieu de champs cultivés contribuerait au mitage du territoire et réduirait de fait la surface d'assolement du Canton.

Le recours contre cette décision doit être fait sous forme d'un référendum et les communes ont bien conscience que le délai de reddition des signatures est extrêmement court, mais gardent l'espoir d'en récolter suffisamment. **M. Beuchat** ajoute que la commune d'Avusy assume la totalité du coût de cette opération.

Compte tenu du peu de temps disponible ne permettant pas une consultation du Conseil municipal, l'Exécutif a pris l'initiative d'associer la commune de Chancy au référendum : son nom apparaît donc effectivement dans le texte. Cette décision est bien sûr en phase avec la position de défiance face aux gravières exprimée à maintes reprises par le Conseil municipal.

Les Conseillers(ères) municipaux(ales) remercient l'Exécutif pour cette démarche.

## b) Kiosque

**M. Beuchat** indique que trois offres ont été communiquées, la première s'élève à CHF 200'000.--, (gros œuvre uniquement), la seconde à CHF 290'000.-- (gros œuvre et aménagement partiel) et la troisième, faite par un architecte selon le m<sup>3</sup> normé SIA, à CHF 400'000.-- tout compris.

**M. Meylan** précise que dans le devis le plus bas, aucun appareil ni mobilier n'est compris.

**M. Beuchat** souhaite approfondir la réflexion pour diminuer les coûts et approcher chaque corps de métier afin d'obtenir un chiffre réaliste au plus près des CHF 200'000.-- d'investissement envisagé.

**M. Cal Suarez** propose de revoir ce dossier en détails en commission et rappelle que plus il y a d'aménagements, plus le loyer augmente.

**M. Beuchat** mentionne que si le bâtiment coûte CHF 360'000.-- /30 mois, un loyer de CHF 1'000.-- lui permettrait d'être autoporté. Pour autant, avec le recul de l'exercice de deux saisons, il est impensable de demander ce loyer aux gérants actuels.

## c) Centre du village

**M. Beuchat** fait part de son mécontentement quant aux travaux de réfection du parvis de la salle communale. En effet, cette nouvelle surface n'est pas plane et **M. Beuchat** a relevé un problème dans les pentes, non conformes à ce qui était prévu pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie. Ce souci a été signalé au bureau des ingénieurs et leur facture reste en suspens.

**M. Merlon** demande comment une telle erreur a pu se glisser dans les plans.

**M. Beuchat** explique que 6 ans se sont largement écoulés depuis la première étude du projet de réaménagement de cette place et la réalisation des travaux. Durant ce laps de temps, l'ingénieur qui connaissait bien le dossier a quitté son poste. Son remplaçant a repris le dossier technique en l'état et a appliqué ce qui y était inscrit sans aucune adaptation. Il ne s'est pas rendu compte que, suite aux différents travaux déjà effectués notamment devant l'école, la réalité ne correspondait plus aux plans.

Malgré un suivi de chantier pointilleux, il n'a pas été possible à **MM. Beuchat** et Gunter de détecter ce problème avant la fin des travaux.

De nouveaux travaux auront donc probablement lieu ce printemps. **M. Beuchat** en profitera pour tenter de réduire la proportion « noire » par rapport aux pavés. Si le défaut de réalisation ne sera pas aux frais de la Commune, le changement de revêtement en revanche le sera.

Il reste toutefois un dépassement entre CHF 5'000.-- et CHF 10'000.-- qui échappe à **M. Beuchat** et un rendez-vous a été fixé pour en parler. Tout en sachant que par rapport aux travaux prévus initialement, des demandes supplémentaires telles que le remplacement du réseau d'eau potable sous la place ainsi que l'installation du réseau eaux usées / eau claire pour le futur kiosque ont notamment été ajoutées afin d'éviter de tout rouvrir dans deux ans.

**d) Borne rétractable - entrée chemin de la Ruelle**

**M. Beuchat** communique qu'elle a été implantée mais qu'elle n'est pas encore en service.

Il souhaite que tant que le parking côté bibliothèque ne sera pas réalisé, il soit fait preuve de tolérance afin de ne pas pénaliser les riverains du centre du village.

Après étude des différents prix de location pratiqués sur la Commune, une place extérieure coûte CHF 80.--, une place intérieure CHF 120.--. Afin d'avoir une certaine uniformité, la régie Bersier et les locataires de l'immeuble route de Bellegarde 21, 23 et 25, en seront informés et les loyers modifiés.

**e) Soirée à thème intercommunale**

**M. Hugon** rappelle la soirée organisée par la FASE à Cartigny sur l'addiction aux jeux, conviant parents et enfants des communes de la Champagne.

Vu son succès, et sur le même principe, la prochaine se tiendra à Chancy, le 17 mai 2019, et aura pour thème l'alcool chez les jeunes.

La Commune gère l'intendance et la FASE s'occupe de la thématique, de la soirée et de faire en sorte que qu'elle soit attractive.

De plus amples informations seront transmises début 2019.

**f) Urban Training**

**M. Hugon** donne suite à la demande de retour faite par la commission des affaires sociales, sports et loisirs quant au courrier envoyé au Groupement Sportif de Chancy, concernant l'activité Urban Training qui ne lui sera pas confiée en 2019.

M. Schlaefli, Président du GSC, a communiqué sa déception mais comprend la décision de ladite commission et ne la conteste pas.

Une réunion est par ailleurs organisée avec l'Exécutif, le 21 janvier 2019 à 18h30, pour aborder différents sujets concernant le GSC. **M. Hugon** souhaite que des représentants de la commission des affaires sociales, sports et loisirs soient également présents.

**g) Presbytère**

**M. Hugon** informe les membres du Conseil municipal que la résiliation du bail pour la fin de l'été transmise à la Ciguë n'a suscité aucune réaction.

En outre, il a eu l'occasion de visiter la maison de quartier et l'espace de quartier des Eaux-Vives, dans lesquels il a relevé d'excellentes idées qu'il partagera volontiers lors de la prochaine séance de la commission des affaires sociales, sports et loisirs.

**M. Beuchat** indique que lors du dernier rendez-vous avec M. Voirol, BCGE, le transfert de ce bâtiment du patrimoine financier au patrimoine administratif ne semblait pas poser d'inconvénients. En ce qui concerne les autres investissements, notamment la rénovation du groupe scolaire, après démonstration et preuve des économies d'énergie, il ne semble pas fermé à de nouveaux emprunts.

**7. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS****a) Proposition relative au remplacement de la chaudière à bois située dans le bâtiment du groupe scolaire, sis chemin de la Ruelle 10**

**Mme la Présidente** donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

**M. Beuchat** résume brièvement l'historique de ce dossier. Il rappelle que la chaudière bois a rendu l'âme et doit être changée par les SIG. Plusieurs éléments expliquent que les SIG exploitent actuellement cette installation à perte :

- il s'agissait du premier réseau bois du Canton;
- l'État s'était engagé à livrer du bois du Canton, mais n'a pas pu tenir son engagement;
- la chaudière installée était de mauvaise conception et son fabricant a fait faillite;
- les tarifs conclus (11.5 cts/kWh HT) étaient beaucoup trop bas, par manque de recul possible et mauvaise interprétation des risques potentiels. (Pour info, les tarifs à Cartigny sont de 22 cts/kWh et à Aire-la-Ville d'environ 18 cts/kWh et a tendance à augmenter).

Après passablement de discussions, **M. Beuchat** a pu parvenir à un accord satisfaisant les SIG et la Commune :

- les SIG s'engagent à remplacer la chaudière bois avec un nouveau filtre à particules soit un investissement de près d'un million;
- la Commune participe financièrement à hauteur de CHF 350'000.--;
- la durée du contrat actuel sera prolongée jusqu'à fin 2038;
- la Commune se mettra à un nouveau tarif permettant de faire fonctionner le plan financier d'exploitation, soit 14.4 cts/kWh;
- pour les privés raccordés, le tarif actuel sera conservé jusqu'à l'échéance du contrat actuel. Les privés auront la possibilité de prolonger leur contrat sur la période 2026-2038 au tarif de 14.4 cts/kWh en moyenne (ce qui est, pour rappel, bien plus bas que les tarifs des autres installations en fonction).

Ainsi la Commune et les privés raccordés pourront bénéficier de tarifs attractifs jusqu'à fin 2038 (au lieu de 2026). Avec la participation financière de la Commune et la prolongation du contrat, les SIG pourront amortir la nouvelle chaudière.

Il a également été constaté que certains raccordés sont des « mauvais consommateurs de chaleur », ceci étant notamment lié à la médiocre isolation de leur propriété. Lors de la signature éventuelle de cet avenant, les « bons utilisateurs » seront valorisés : leur tarif de fourniture de chaleur sera bas en comparaison de celui qui sera proposé par les SIG aux mauvais consommateurs. Un accompagnement de ces derniers est prévu par les SIG sous forme d'un interlocuteur dévolu à chaque commune et pouvant aiguiller ceux-ci sur des points précis d'économie d'énergie, ainsi que l'impact sur le prix du kWh qui leur est facturé.

Il est également assuré que le bois aura une provenance d'un rayon de 100 km au maximum de Genève et sera séché naturellement (et pas au mazout).

**M. Merlon** demande si plus de privés pourront se raccorder au chauffage à distance.

**M. Beuchat** lui répond que ceci est impossible pour l'instant. En revanche, après la rénovation du groupe scolaire, actuellement le plus gros consommateur, il espère que sa baisse de consommation sera suffisamment significative pour permettre d'éventuellement raccorder la Mairie et le Café de la Place.

L'ensemble du Conseil municipal félicite et remercie **M. Beuchat** pour sa persévérance et son implication dans ces longues négociations.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

#### **b) Proposition relative au crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment du groupe scolaire, sis chemin de la Ruelle 10**

**Mme la Présidente** donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

**M. Beuchat** rappelle qu'en l'état actuel, l'école est un véritable gouffre à énergie.

Ce crédit d'étude inclut les honoraires de l'architecte et de l'ingénieur qui procédera entre autres à l'analyse de deux variantes d'investissement. En effet, soit la Commune prend à sa charge la totalité de l'investissement, soit un tiers investisseur prend à sa charge l'installation technique et se rémunère sur les économies d'énergie ainsi générées. Cela débouchera sur un projet consolidant les coûts évoqués dans l'avant-projet de 2012 et une autorisation de construire.

Pour les phases suivantes, les rénovations nécessaires se situant aux alentours de CHF 3.5 millions, elles devront faire l'objet d'un marché public. Cependant, afin que le concept soit respecté tant au niveau des idées que des coûts, il est également compris que le bureau actuel continuera d'agir en tant que « direction architecturale ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

## 8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

### a) Commission des relations publiques et de la communication

**Mme Dubelly Hatinguais** indique que les membres de la commission vont travailler ensemble sur le design du Chancylien et revenir régulièrement auprès de l'Exécutif pour validation de l'avancée du projet. Une prochaine séance sera fixée en janvier 2019.

### b) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

**M. Cal Suarez** signale que le procès-verbal de la séance du 4 courant sera bientôt disponible.

### c) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

**M. Meylan** annonce qu'une prochaine réunion sur les sujets kiosque et aménagement de la place devant la salle communale sera organisée début janvier.

### d) Commission de la circulation et sécurité routière

**M. Merlon** espère voir la mise en service de radars sur la Commune. Affaire à suivre ...

### Local de vote

**M. Cal Suarez** soulève que l'actuel local de vote n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, conformément à la loi. Il souhaite qu'une solution soit rapidement trouvée afin qu'il y soit remédié.

**Mme la Présidente** lève la séance à 20h10.

  
La Présidente du Conseil municipal  
Isabelle Giannattasio

  
En l'absence du Secrétaire du Conseil municipal  
Fernando Cal Suarez

  
La Secrétaire  
Joëlle Noverraz